

## TARIFS

### **ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

#### L'adhésion individuelle à l'association est obligatoire

A1	Adhésion simple	50 €
A2	Adhésion de soutien	150 €

#### Enfants et jeunes de – de 25 ans habitant la commune d'Allasac de Saint-Viance ou Perpezac-le-Noir

B1	Jardin musical (petite et moyenne section de maternelle)	<b>GRATUIT</b>
B2	Eveil musical (dernière année de maternelle)	180 €
B3	Probatoire (année de CP)	
B4	Formation musicale + cours individuel instrument - 1 <sup>er</sup> enfant	370 €
B5	Formation musicale + cours individuel instrument - 2 <sup>ème</sup> enfant	280 €
B6	Formation musicale + cours individuel instrument – 3 <sup>ème</sup> enfant	150 €

#### Enfants et jeunes de – de 25 ans autres communes

C1	Jardin musical (petite et moyenne section de maternelle)	<b>GRATUIT</b>
C2	Eveil musical (dernière année de maternelle)	250 €
C3	Probatoire (année de CP)	
C4	Formation musicale + cours individuel instrument - 1 <sup>er</sup> enfant	430 €
C5	Formation musicale + cours individuel instrument - 2 <sup>ème</sup> enfant	330 €
C6	Formation musicale + cours individuel instrument - 3 <sup>ème</sup> enfant	170 €

#### Adultes / Toutes communes

D1	Cours individuel Instrument ( + formation musicale si besoin) - 1 <sup>er</sup> élève	500 €
D2	Cours individuel Instrument ( + formation musicale si besoin) - 2 <sup>ème</sup> élève et +	390 €

#### Ensemble / Toutes communes / Enfant ou Adulte

[Atelier jazz – Orchestre - Ensemble de guitares – Ensemble de percussions – Batucada]\*

E1	Si inscription en cours individuel	<b>GRATUIT</b>
E2	Inscription 1 <sup>er</sup> élève	190 €
E3	Inscription 2 <sup>ème</sup> élève et +	90 €

\* la liste des activités peut varier en fonction de la disponibilité des professeurs et des salles.

**Accès gratuit au groupe Les Balles O Nez : en contrepartie, engagement moral d'assiduité aux répétitions et de participation aux sorties programmées (tous les cachets sont reversés à l'EMPA)**

- *Tarif forfaitaire annuel tenant compte des vacances scolaires.*
- *Païement fractionné possible : remise de la totalité des chèques le jour de l'inscription pour un encaissement entre septembre 2022 (adhésion) et juin 2023.*
- *Toute année commencée est due.*
- *Début des cours le 5 septembre 2022. Fin des cours le 7 juillet 2023.*
- *L'adhésion de soutien de 150€ donne droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de cette somme. Un reçu fiscal sera délivré.*